



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 septembre à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Cédric Tessier, conseiller stratégique, Éric Pilotte, conseiller stratégique du Cabinet du conseiller désigné et M^e Véronique Denis, greffière.

CE-2026-661

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 2 ET 9 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 2 et 9 septembre 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-662

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2023 SP 190 - RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-GÉRARD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-182 du 26 mars 2024, a octroyé un contrat à la firme 4198191 Canada inc. - Les Industries CAMA, 800-A, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux de reconstruction du centre communautaire Saint-Gérard, pour un montant total de 5 943 590,08 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-972 du 10 décembre 2025, autorisait un premier ajustement au montant de 257 912,90 \$, pour un coût du contrat réajusté de 6 201 502,98 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat et depuis la résolution numéro CE-2025-972 :

- des avis de modifications ont été approuvés (AMC-10967, 11012 et 11073), regroupant 18 ordres de changement qui ont été recommandés par la firme Confluence Architecture, et totalisant un montant de 202 113,49 \$ incluant les taxes;
- l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande (AMC-11133), regroupant six ordres de changement qui ont été recommandés par la firme Confluence Architecture, et totalisant un montant de 50 691,63 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les avis de modification AMC-10967, 11012 et 11073 au montant total de 202 113,49 \$ incluant les taxes, et autorise un montant supplémentaire de 50 691,63 \$ incluant les taxes, portant ainsi l’ajustement du coût de soumission au montant de 252 805,11 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire à la firme 4198191 Canada inc. - Les Industries CAMA, 800-A, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres 2023 SP 190 portant ainsi la valeur du contrat à 6 454 308,09 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-663

SOUMISSION 2026 SP 250 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - FUTUR ÉCOCENTRE DE L'OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES – CAROLINE MURRAY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestion L’Œuf inc., 1435, rue Saint-Alexandre, suite 920, Montréal Québec, H3A 2G4, pour les services professionnels en architecture pour l’élaboration des plans et devis détaillés, la surveillance des travaux sans résidence dans le cadre de la construction d’un futur écocentre qui sera situé dans le secteur ouest de la ville en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 11 août 2026, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d’évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-664

SOUMISSION 2026 SP 301 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET LIEN CYCLABLE - RIVIÈRE BLANCHE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la l’entrepreneur Entreprises G.N.P. inc., 280, rue François-Bourgeois, Victoriaville, Québec, G6T 2G8, pour les travaux de réfection routière, des services municipaux et lien cyclable - Rivière Blanche. Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 3 204 868,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 18 août 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-665

CESSION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE EN FAVEUR DE SERVICES D'ÉNERGIE DE QUARTIER ZIBI GP INC. - PARTIE DU LOT 1 621 836 - CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 621 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé sur la rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE Services d'énergie de quartier ZIBI GP inc, a présenté une demande à la Ville de Gatineau afin d'obtenir une servitude visant à régulariser la présence d'une infrastructure de tuyauterie essentielle à son réseau énergétique;

CONSIDÉRANT QUE cette conduite, installée il y a plusieurs décennies, alimente en chauffage l'ensemble du projet Zibi et traverse une partie du lot 1 621 836, d'une superficie approximative de 65.3 m², identifiée comme la parcelle neuf sur le plan accompagnant la description technique, préparée par Steve Tremblay, arpenteur-géomètre, le 21 juillet 2023, sous le numéro 8622 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE la servitude de passage de réseaux sera accordée aux fins de l'entretien, de la réparation, de la modification et, au besoin, du remplacement de la tuyauterie existante, afin d'assurer le chauffage et l'alimentation énergétique du projet Zibi;

CONSIDÉRANT QUE Services d'énergie de quartier ZIBI GP inc reconnaît la présence d'infrastructures municipales sous le terrain concerné, lesquelles pourraient nécessiter, à l'avenir, des travaux de réparation, d'entretien ou de remplacement et accepte les risques y étant associés;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 621 836 du cadastre du Québec ne possède pas de valeur marchande conventionnelle. La valeur de la servitude de 11 037 \$ a été déterminée à partir d'une analyse comparative des valeurs foncières de deux terrains adjacents servant de références. La moyenne des valeurs au mètre carré observées a été retenue afin d'établir une estimation cohérente et représentative du secteur visé. L'analyse détaillée et le calcul ayant servi à établir cette valeur sont présentés à l'annexe 4;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des deux parties de régulariser la situation d'empiétement des installations existantes, une promesse d'achat de servitude a été signée le 20 octobre 2025 par Services d'énergie de quartier ZIBI GP inc.;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette cession de servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- cède à Services d'énergie de quartier ZIBI GP inc., une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 1 621 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie approximative de 65,3 m² au prix de 11 037 \$ plus la TPS et la TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat soumise et dûment signée le 20 octobre 2025;
- mandate le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude comme prévu à la promesse d'achat, si requis et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la cession en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de servitude à intervenir;

- mandate les Services juridiques, advenant le défaut de Services d'énergie de quartier ZIBI GP inc. de respecter l'ensemble des termes et conditions de l'acte de servitude, à entreprendre les procédures de rétrocession du lot faisant l'objet de la présente cession de servitude réelle et perpétuelle, le tout conformément aux termes et conditions de l'acte de servitude à intervenir.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

Monsieur le conseiller Adrian Corbo déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item

CE-2026-666

ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS D'AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois d'août 2026;
- de tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à août 2026.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-667

ENTENTES À SIGNER AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS DU QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS VISANT À OBTENIR DES PERMIS D'OCCUPATION PROVISOIRE SUR DES LOTS RIVERAINS AU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL AFIN DE PERMETTRE À LA VILLE DE GATINEAU DE RÉALISER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU N°33810 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS – MICHAEL KORHONEN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire réaliser des travaux de remplacement du ponceau n°33810 sur le chemin du Fer-à-Cheval, entre la baie du Fer-à-Cheval et la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à des terrains sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec pour la portion terrestre et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la portion hydrique est nécessaire afin de permettre la réalisation des travaux associés au remplacement du ponceau;

CONSIDÉRANT QUE des démarches pour l'acquisition des parcelles de terrains visés par l'empiètement permanent seraient réalisées suivant les travaux associés au remplacement du ponceau n°33810;

CONSIDÉRANT QUE la signature d’une permission d’occupation provisoire entre les partis est nécessaire afin d’encadrer les droits et obligations de chaque partie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des infrastructures et des projets à effectuer la négociation et la signature d’une permission d’occupation provisoire sur les lots 4 727 457 et 4 727 459 étant sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec pour la portion terrestre et le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la portion hydrique afin de permettre la réalisation des travaux associés au remplacement du ponceau n°33810.

Adoptée

CE-2026-668

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 109765

CONSIDÉRANT QUE l’employé numéro 109765 est à l’emploi de la Ville de Gatineau depuis le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l’employé numéro 109765 est absent de façon continue depuis le 24 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les informations médicales et administratives au dossier confirment une incapacité permanente à reprendre les fonctions de son emploi, ainsi que toute autre prestation de travail au sein de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette incapacité permanente est reconnue par les organismes et instances compétentes;

CONSIDÉRANT QUE les démarches d’évaluation et d’analyse du dossier démontrent qu’aucun retour au travail n’est envisageable de façon prévisible au sein de l’organisation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d’emploi administrative de l’employé numéro 109765.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif